GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 6 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

De Pensacola.

ON mande de cet endroit qu'il y eſt arrivé un nombre conſidérable de Français neutres, qui après avoir prêté ſerment de fidélité, ſe ſont deſtinés à travailler à la cochenille. Le Lieuten^t. au Gouvern^t. a promis une récompenſe de 500 piaſtres au premier qui fournirait 10 l. de cette marchandiſe.

De Newyork.

Nouvel établiſſement.

Des lettres de cette Ville nous apprennent que le Gouverneur Roger a engagé à ſon ſervice un grand nombre d'Ouvriers pour conſtruire pluſieurs Navires & bateaux ſur les bords du lac Michigan, où il a réſolu de former ſon nouvel établiſſement.

De Londres.

Tranſport de verrerie.

Un Entrepreneur de verrerie a reçu ordre de faire embarquer pour l'Amérique ſeptentrionale, pluſieurs parties de cette marchandiſe juſqu'à la concurrence de quatre mille liv. ſterl.

Etat de l'Iſle de St. Jean.

Suivant le plan & la deſcription de l'Iſle de S. J. du Golphe de S. Laurent qui ont été préſentés au Roi de la G.B. on conjecture que cette Iſle peut nourrir vingt mille gros beſtiaux. Pendant la derniere guerre elle était regardée comme le principal magazin qui fourniſſait au Cap Breton, à Louiſbourg & à la flote Françaiſe les proviſions dont on avait beſoin.

Prix *du quintal de Laine pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Rouen, brute, depuis 106 ℔ 13 ß juſqu'à 140; filée dep. 180 juſq. 240 ℔; — *Hainault*, brute, dep. 88 juſq. 150 ℔; filée, depuis 147 juſqu'à 325 ℔; — *Flandres*, brute, depuis 106 ℔ 13 ß juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 192 juſqu'à 342 ℔; — *Caen*, brute, depuis 75 juſqu'à 240 ℔; filée, depuis 140 juſqu'à 365 ℔; — *Perpignan*, brute, depuis 51 juſqu'à 121 ℔ 18 ß; filée, 182 ℔ 17 ß.

Prix *du quintal de Lin pendant le mois de Mars dernier dans les Généralités de*

Rouen, commun, depuis 30 juſqu'à 180 ℔; fin, depuis 65 juſqu'à 250 ℔; — *Hainault*, commun, depuis 60 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 91 juſqu'à 325 ℔; — *Flandres*, commun, depuis 35 juſqu'à 236 ℔; fin, depuis 46 ℔ 3 ß juſqu'à 471 ℔ 17 ß; — *Caen*, commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 40 juſqu'à 140 ℔; —

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Perpignan, commun, depuis 30 ℔ juſqu'à 60 ℔ 19 ß; fin, depuis 60 juſqu'à 73 ℔ 2 ß.

PRIX *du quintal de Chanvre pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Rouen, commun, depuis 30 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 45 juſqu'à 100 ℔; — *Hainault*, commun, depuis 14 juſqu'à 57 ℔ 4 ß; fin, depuis 40 juſqu'à 100 ℔; — *Flandres*, commun, depuis 14 juſqu'à 70 ℔; fin, depuis 29 juſqu'à 200 ℔; — *Caen*, commun, depuis 27 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 47 juſqu'à 100 ℔; — *Perpignan*, commun, 37 ℔; fin, 48 ℔ 15 ß.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Rouen, depuis 15 juſqu'à 21 ℔; — *Hainault*, depuis 16 juſqu'à 21 ℔; — *Flandres*, depuis 17 ℔ 2 ß juſq. 27 ℔; — *Caen*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 27 ℔ 10 ß; — *Perpignan*, depuis 12 ℔ 4 ß juſqu'à 17 ℔ 1 ß.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Rouen, apprêtée pour ouvrages 3000 ℔; — *Flandres*, brute, 2142 ℔ 10 ß, apprêtée, 3970 ℔; — *Caen*, apprêtée 2700 ℔; — *Perpignan*, brute, 2547 ℔ 1 ß.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages, du 15 Mars au 15 Avril dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BOURGES.		PERPIGNAN.		POITIERS.		TOULOUSE.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
BOURGES.	15* 7 3	Foix.	27 13 10	Chatelleraut.	19 4	Aire.	
Chateauroux	20 1			Chatillon.	16* 7 3	Albi.	25 4
Dun le Roi.	16	Montlouis.	22* 8	Confolens.	18	Beziers.	
Iſſoudun.	15 15 3			Fontenay.	20 10	Carcaſſonne.	27 16 6
La Charité.	17 12	Pamiers.	25 16 9	Les Sables.	24* 6	Caſtelnaudary	26 10
La Chaſtre.	19			Nyort.	17 2	Caſtres.	
Le Blanc.	20* 12 6			POITIERS.	22 7 1	Lavaur.	
Sancerre.	17 15 5	PERPIGNAN	32* 18 1	St. Maixent.	22 1 7	Limoux.	
St. Amand.	15 13			Thouars.	18	Montpellier.	
Vierzon.	16 17 6	Prades.	30 18 5			Narbonne.	27 16 6
						Niſmes.	30* 19 4
						Pezenas.	30 8
						TOULOUSE.	24* 16 10
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 9 5	From. le ſep.	27 17 7	From. le ſep.	19 15 4	From. le ſep.	27 11 8
Pain la liv.		Pain la liv.	3 1	Pain la liv.		Pain la liv.	3 2
Avoine le ſ.	4 16 3	Avoine le ſ.	7 9 11	Avoine le ſ.	7 7	Avoine le ſ.	13 15 8
Foin le q.	2 1 4	Foin le q.	1 12 9	Foin le quint.		Foin le quint.	2 4 2
Paille le q.	1 2 7	Paille le q.	13 7	Paille le q.		Paille le q.	19 10

§. II.

SUITE *de la lettre aux Auteurs de la Gazette, ſur la plantation des mûriers.*

Feu mon pere m'a ſouvent répété cette maxime qu'il avait appriſe du ſien. Ne mets pas des aſperges où il peut venir de belles laitues ; quand tu planteras, commence par examiner la qualité du terrein. Vois cette montagne qui eſt garnie d'oliviers, de vigne & de mûriers, elle m'a couté beaucoup, cela eſt vrai, mais auſſi elle me rend bien, ce n'eſt pourtant qu'un rocher depuis le haut juſqu'en bas. Je commençai à la cultiver avec feue ta mere & un frere aîné que tu avais ; je bâtis d'abord un petit mur à pierres ſeches, nous portames enſuite de la terre dans l'entredeux du mur & du rocher ; je bâtis un ſecond mur, puis un troiſiéme, enfin, en continuant preſque juſqu'au ſommet de la montagne, & tous furent remplis de terre : j'y plantai des oliviers & de la vigne, ces deux plants pénétrent, & ſi la racine trouve une fente dans le rocher, elle s'y loge & s'y entretient, ſoit parce que la fraicheur la maintient, ſoit parce que la terre s'y introduit & aide à la nourriture. Je voulus y mettre des mûriers, & voici comment je raiſonnai ; ſi je plante là un mûrier ſauvage, il viendra fort lentement & ne proſpérera jamais beaucoup, parce que les racines du mûrier ne pénétrent pas ; elles rampent (le pan a 9 pouces) tant qu'elles trouvent de la terre ; il n'y en a pas ici plus d'un pan & demi, il faut donc y mettre un mûrier franc, il viendra mieux, parce qu'il a plus de ſeve que l'autre ; mais la vivacité de la ſeve ſera tempérée, & par l'ardeur du ſoleil, & par le peu de nourriture, qui n'en donnera à la feuille que ce qu'il lui en faudra pour la rendre plus delicate, & ceux qui l'acheteront s'en trouveront bien pour l'éducation des vers à ſoie.

Compere Cruſi, lui dis-je, un petit moment de réflexion, votre pere a planté des mûriers greffés ſur la montagne, & je crois qu'il a eu raiſon puiſque vous le dites ; mais pourquoi en a-t-il planté dans le petit champ qui eſt au pied de la montagne, voilà ce que je ne comprends pas, car il y a de la terre là, les arbres ont bien de quoi ſe nourrir & s'étendre.

Cela eſt vrai, reprit David Cruſi, mais ne m'interromps pas, je vais t'inſtruire ; j'ai donné les raiſons qui avaient déterminé mon pere à mettre des mûriers francs ſur la montagne où il n'y a pas deux pans de terre de profondeur & 5 pans en largeur ; des raiſons à peu près ſemblables l'ont obligé à ſe ſervir du même plant pour le petit champ qui eſt au bas, le rocher s'avance dans les terres, le champ dont tu parles eſt ſur ce rocher, il n'y a pas plus d'un pan & demi ou deux pans au plus de terre dans quelques endroits ; elle eſt d'ailleurs legere. Il fallait donc y mettre un plant plus nourri ; ainſi, vois-tu que quoiqu'il ſoit de l'eſpèce de ceux dont la feuille eſt grande, celle ci eſt cependant médiocre & les ſucs en ſont moins nourriſſans, c'eſt ce qu'il faut.

Au contraire, on a planté des mûriers ſauvages autour du champ qui joint ma maiſon, parce que le terrein en eſt excellent ; il aurait donné trop de nourriture à l'arbre, la feuille ſerait devenue épaiſſe & groſſiere, & aurait fait tort aux vers à ſoie. C'eſt la raiſon pour laq. le compere Guillot qui en eleve, a touj. beaucoup de porcs (vers à ſoie malades de trop de nour. qui leur cauſe la mort) parce que ces mûriers qui ſont francs ſe trouvent dans un terrein gras qui leur donne trop de nourriture ; j'ai plante également des mûriers ſauvages de l'autre côté du ruiſſeau le long de mon petit pré, parce qu'il y a beaucoup d'humidité qui fournit à la ſeve aſſez d'abondance, dont les mûriers francs ou plutôt la feuille ſe trouverait mal ; on doit obſerver la même choſe dans les pays où il pleut ſouvent, à moins que les terres ne ſoient abſolument maigres & qu'elles n'aient pas de profondeur, car une terre, quelque maigre qu'elle ſoit, qui a cinq à ſix pans de profondeur, doit être, dans un pays pluvieux ſurtout, plantée en mûriers ſauvages. Toute l'attention que j'aurais ſerait de choiſir la pourrette venue de graine de mûrier d'Eſpagne, par préférence à d'autres, la feuille en eſt plus fournie ; & dans un terrein maigre & profond, ſans être trop nourrie, elle rend toute la ſubſtance néceſſaire. Cependant ſi ce terrein n'était que de ſable, & qu'à 4 ou 5 pans il n'y eût pas une certaine fraicheur ou humidité, j'y mettrais des mûriers francs.

Tu vois bien, compere Caillou, que mon pere avait raiſon, je pratique ſes leçons avec exactitude & je m'en trouve bien ; ma feuille eſt recherchée & je la vends mieux que mes voiſins, il n'en faut pas plus de l'une que de l'autre, fais de même, & laiſſe parler tous ceux qui le voudront.

Pour moi, Meſſieurs, je ne ſçais pas trop qui a raiſon, mais je me range du côté du compere Cruſi ; j'ai une petite plantation de 50 mûriers à faire dans un terrein qui eſt fort maigre, j'y mettrai des mûriers antés ; j'en ai une autre dans un terrein aſſez gras, j'y planterai des mûriers ſauvages, je crois que vous feriez très-bien de mettre les raiſons du compere dans votre Gazette. Il m'a dit que vous en faiſiez une ; c'eſt un habile homme qui ferait bien un livre s'il ſçavait écrire. J'emprunte la main de M. notre Curé qui rit beaucoup de nos idées, & qui quoiqu'il ſçache le latin, n'avait pourtant pas juſqu'ici penſé à tout cela ; il dit que s'il l'avait ſçu, ſa Cure lui vaudrait aujourd'hui 40 francs de plus qui ſerviraient à payer ſes decimes.

Soyez bien perſuadés, Meſſieurs, de la reſpectueuſe conſidération que j'ai pour vous.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

J'ai lu avec plaiſir dans votre Gazette du 26 Avril dernier, que vous n'avez pas perdu de vue les promeſſes de votre proſpectus. C'eſt ſans doute de la finance dont vous parlez, & j'ai quelques raiſons pour

attendre *ces certains articles* avec impatience. Vous annoncez auſſi à notre Continent les nouvelles de nos Colonies. Si vous êtes bien ſervis, cet article ſera très-utile.

Si j'applaudis, Meſſieurs, à vos louables diſpoſitions, je ne vous féliciterai pas ſur le mémoire que j'ai trouvé dans la même Gazette. Il a pour titre, *Moyens pour murir les fumiers*, c'eſt le réſultat des loiſirs ou de l'expérience d'un Tréſorier de France.

Ce titre aſſurément aurait dû vous faire prendre les armes. J'entrevois que vous êtes amis de l'Auteur, & qu'en faveur du fond, vous lui avez paſſé la forme. On ne peut rien de moins digéré & de plus indigeſte que ces articles, car vous ſçavez que l'eſprit ainſi que l'eſtomach a ſa digeſtion.

Il annonce ſon mémoire comme ne concernant que les fumiers, & il parle auſſitôt du fraiſil, des charbons & de la cendre des forges pour les prairies artificielles, *&c. &c.* Enfin, cet article dans votre Gazette en contient neuf qui ſont également utiles.

Ils vous ont paru tels puiſque vous les avez publiés; mais je ne ſerais nullement étonné que malgré ſon mérite, cet article informe ne vous attirât quelque obſervation peſante de la part d'un abonné bilieux, attrabilaire, & qui donnant ſcrupuleuſement à la forme méthodique, ne vous fit un crime de votre indulgence pour l'Auteur. Il eſt des Critiques honnêtes & modeſtes, & ceux-là font toute l'impreſſion qu'ils ſe propoſent, & il en eſt auſſi d'amers, de violents même, qui ſans égard pour l'intention & les vues de l'Auteur, pourraient fort bien le traiter comme un homme ſans tréſors & ſans eſprit, & vous, Meſſieurs, en Gazetiers inattentifs. En vain lui diriez-vous comme le Pſalmiſte : *Domine ne in furore tuo arguas me*; il ferait tomber impitoyablement ſur vous le tas de fumier, la cendre, le fourneau, la table de pierre, le moulin & la jolie charrue, ſauf à vous à vous en tirer de votre mieux. En tous cas, Meſſieurs, vous ſerez toujours lus avec plaiſir, parce que vous nous donnez de bonnes choſes. On ne vous demandera jamais d'être agréables, vous manqueriez votre objet; mais on vous priera de traiter un tréſorier de France & tout autre Auteur, comme un payſan, qui ſçait beaucoup & qui s'explique mal, & que je préfere à celui qui s'énonce mieux & qui ne ſçait rien.

COMMERCE.

§. I.

SPÉCIFICATION *des différentes Marchandiſes ſorties du Port de Dantzick pendant le cours de l'année* 1765.

FIl de lin, 18900 ſoixantaines d'échevaux; toile groſſiere de Pologne, 144098 pieces; toile de Varmie en valeur pour 36800 florins; dito de Poméranie, 670 ſoixantaines de pieces; lin, 5144 pierres; chanvre, 7972; laine, 45228; ſalpêtre, 2468 quintaux; antimoine, 704; calamine, 3090; potaſſe, 1^ere^. ſorte, 997 ſchipp. dito 2^e^. ſorte, 9780; dito 3^e^. ſorte, 262; vedaſſe, 3780; cire jaune, 892; miel, 71 tonneaux; eſturgeon, 844 barils; vin de Hongrie, 41 authals; eaux-de-vie diſtilées en valeur pour 56800 florins; plumes, 1606 pierres; ſoie de porc, 1374; ſavon de Dantzick, 784 tonnes; maroquin, 256 douzaines; cuirs, 614; douves à pipes, 20804 ſoixantaines; dito à bariques, 16408, petites pipailles, 62; planches de chêne, 218; bordage dito de 5 pouces, 152; dito de 4 pouces, 82; planches de ſapin, 234 ſoixantaines; dito autre ſorte, 1478; poutres de ſapin, 482; dito de rebut, 98; dito de chêne 56; dito de rebut, 62; anis de Pologne, 1646 pierres; cumin, 210.

GRAINS.	Reſté en 1764.	Entré en 1765.	Sorti en 1765.	Reſte encore.
Froment. lafts.	3280	16968	17711	1968
Seigle.	8180	29427	26685	5900
Orge.	1500	3830	1441	900
Avoine.	2170	2031	265	970
Malt.	200	90	447	
Gruau de ſarazin.	1060	613	346	360
Dito de millet.	447	303	88	170
Pois.	60	350	240	46
LASTS.	16897	53612	47223	10314

SPÉCIFICATION *des différentes Marchandiſes entrées dans le Port de Dantzick pendant le cours de* 1765.

Café, 956200 livres; thé, 136060; ſucre en pains, 96450 pierres; ſucre candi, 20, 244; caſſonade, 28280; ſyrop blanc 6476; ſyrop noir, 86280; raiſins ſecs, 12842; dito de corinthe, 8820; riz, 26840; amandes, 6062; canelle, 386; poivre, 26212; gingembre, 7846; huile d'olive, 53850; dito de lin, 424 barils; dito de navette, 1490 pierres; dito de poiſſon, 860 tonneaux; indigo 2167 pierres; azur, 5012; ſchrack; herbe de teinture, 506 quintaux; vin de france, 29240 bariques; eau-de-vie de france, 1022 pipes; harengs d'Hollande, 1206 tonneaux; dito du Nord, 3766 laſts; ſel de France, 840; dito d'Ecoſſe, 1236; dito d'Eſpagne, 406; tabac en feuilles, 25706 pierres; dito en carottes, 38, 404; étain d'Angleterre, 2340 quintaux; plomb, 9126 quintaux; fer en barres, 10, 840 ſchipp; briques d'Hollande, 2204600 pieces; briques ordinaires, 400400; thuiles, 440700; chaux éteinte, 3086; chaux vive, 8700.

DE NANTES, *le* 25 *Avril* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 18 au 24 Avril 1766, 2 Navires Français & 7 Étrangers, ſçavoir, l'*Hyrondelle*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ray*; & la *Ville des Cayes*, Capitaine *Sement*, partis pour les Cayes; les *Cinq Freres*, Capitaine *Nomme Pieters*, pour Amſterdam, avec ſucre brut, pierres à fuſil, indigo, gingembre, café & pruneaux; l'*Amelia*, Capitaine *Johannes Vanlizen*, avec café, ſyrop, ſucre brut, indigo & vin d'Amont; la *Demoiſelle Marthe*, Capitaine *Edger Annes*; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Gerbrand Pieters Bly*, & le S^t. *Paul*, Capitaine *Jan Janſze Lubben*, pour *Hambourg*; le *Jeune Samuel*, Capitaine, *Jan Jans Koſter*, pour Bruges, & le *Notaire Gabye*, Capitaine *Lammert Tjallingts*, pour Bremen, chargés de vin d'Amont & Nantais, de peaux de veau corroyées, de miel, d'indigo, de café, d'eau-de-vie, de vinaigre & d'huile d'olives.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire le S^t. *René*, appartenant à Madame veuve Geſlin & fils, eſt arrivé à Paimbœuf, venant de Leogane; & le *Duc d'Amboiſe*, eſt entré dans la rade de Quiberon, parti du Cap.

Du 18 au 24 Avril 1766, il eſt entré dans le Port de Nantes 9 Navires Français & 4 Étrangers, ſçavoir l'*Uliſſe*, Capitaine *Meſnard*, de Nantes, venant du Port-au-Prince; le *Duc d'Aiguillon*, Capitaine *Eurvin*, venant du Cap, chargés tous deux de 246 bariques de ſucre brut, 416 bariques & 6 quarts de ſucre terré & téte, 8 bariques, 22 quarts d'indigo, 79 futailles, 221 q. & 3 ancres de café, & 1 balle 3 ballotins de coton; l'*Olivier*, venant de Marſeille avec du ſavon, de l'huile d'olive, de l'alun, des cuirs en poil, du ſoufre & d'autres marchandiſes d'épicerie & de droguerie; la *Marie Françoiſe* & la *Suzanne*, venant de l'Orient avec thé, café & bois d'ébene; la *Poſte de Cadix* & la *Thetis*, venant de Bayonne avec de la reſine, des planches de pin, de la laine, du goudron, du chocolat & des liqueurs; le S^t. *Pierre* & la S^te. *Anne*, venant de Bordeaux avec du vin, des jambons, des cuiſſes d'oie, du verdet, de l'indienne & des bouchons de liege; l'*Anna Magdelena*, venant de Roterdam avec du fer, de l'acier, de l'étain, du plomb & des marchandiſes d'épicerie & de droguerie; le S^t. *Joſeph & la Notre-Dame de l'Aſſomption*, & la *Promptitude*, venant de Bilbao, le premier avec des pierres à aiguiſer, du fer en barres & du vin; le ſecond ſur ſon leſt; le *Jacob* & *Anna*, venant de Stavanger en Norwege avec 55 mâtéreaux & 9933 planches.

DE BORDEAUX, *le* 25 *Avril* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 18 au 24 Avril 1766, 7 Navires, chargés pour divers particuliers des marchandiſes des Colonies, ſçavoir, le S^t. *Antoine*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bontiriés*, de Bordeaux; l'*Aimable Jeanne*, de 100 tonneaux, Capitaine *Js Binaud*, de Bordeaux; les *Quatre Freres*, de 200 tonneaux, Capitaine *Jn. F. Fenelon*, de Bordeaux, & la *Ruſée*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jn. Lartigue*, de Bordeaux, venant tous quatre de la Martinique; l'*Anne Elizabeth*, de 200 tonneaux, Capitaine *Lacroix*, de Bordeaux; & le S^t. *Pier-*

re, de 300 tonneaux; Capitaine *Paul Sarrauby*, de *Bordeaux*, venant de S^t. Domingue; & les *Deux Freres*, de 80 tonneaux, Capitaine *Chavaſſe*, de Bordeaux, venant de Leogane.

Il eſt outre cela arrivé dans le même Port 18 autres Navires, tant Français qu'étrangers, dont 2 venant d'Amſterdam, 3 de Bremen, 2 d'Arendalh, & les 11 autres de Dockum, de Hambourg, de S^t. Sebaſtien, de Waterford, de Lubeck, de Redon, de Bayonne, de la Flote, de Riga, de S^t. Ander & de Nantes avec des planches, des ſoliveaux, du bois de merrein, du fer, du beurre, du bœuf, des toiles, du thé, de la laine & du cuivre.

DU HAVRE, *le 29 Avril 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 27 Avril les Navires l'*Heureuſe Marthe*, Capitaine D. *Legrand*, de Dieppe, allant à la Martinique chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de ſuif, de lard, de ſaumon, de jambons, de farine, de vin, de bray, de médicamens, de charbon de terre, de fayence, de marmites de fer, d'huile & de 300 balles, ballots & 100 caiſſes de diverſes marchandiſes; & le *Chien de mer*, Capitaine *J. Roctofs Knol*, Hollandais, allant à Hambourg chargé de 69412 liv. de ſucre, 100599 liv. de café & 2820 livres d'indigo.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans le même Port le 26 Av. 1766, le Navire le *Jeune Jacob*, Capitaine *Willem Daniel Meyer*, de Itzchoc en Dannemarck, venant de Hambourg avec diverſes marchandiſes.

SUITE *des Manufactures d'Amiens.*

La conduite de quelques Gardes-Jurés à l'égard des Fabricans eſt encore un obſtacle au progrès de cette manufacture. L'Arrêt du Conſeil du 7 Septembre 1762, donne la faculté aux Habitans de la Campagne de fabriquer toutes les eſpèces d'étoffes. Cet Arrêt a été renouvellé par des Lettres parentes du 13 Février 1765, enregiſtrées au Parlement le 26 Mars ſuivant, & par un nouvel Arrêt du Conſeil donné le 28 Fév. 1766. Pluſieurs Fab. de la manufacture d'Amiens, avaient cru en conſéquence pouvoir faire travailler pour leur compte dans les campagnes voiſines (*a*); mais les Gardes-Jurés ont ſevi contr'eux avec toute la rigueur poſſible. Ces mêmes Gardes, pour s'autoriſer dans les ſaiſies qu'ils faiſaient, ne ceſſaient de publier que la fabrication était diminuée dans la Ville en qualité & en quantité, depuis qu'on travaillait dans les campagnes. On peut cependant aſſurer que le nombre des métiers battans aujourd'hui dans la Ville eſt plus conſidérable qu'il n'a jamais été, & on le prouve par les rolles mêmes que les Gardes-Jurés ont dreſſés & produits à l'Hôtel de Ville dans l'année derniere 1765. Conformément à ces rolles il s'eſt trouvé cinq mille cinq cent trente métiers battans dans la Ville. En ſuivant depuis 1757, juſques & compris 1764, les mêmes rolles dreſſés annuellement par les Gardes-Jurés, le nombre le plus fort des métiers battans dans la Ville, n'avait été porté pendant le cours de ces huit années qu'à quatre mille ſix cent. Il s'eſt trouvé des années qu'il n'était qu'à quatre mille cent.

On ne peut pas dire que l'Arrêt du Conſeil du 7 Septembre 1762, ni les Lettres patentes du 13 de Février 1765, qui en ont renouvellé les diſpoſitions, ayent autoriſé directement les Fabricans d'Amiens à envoyer travailler pour leur compte dans les campagnes; mais en même-temps on ne peut pas diſconvenir qu'il n'ait été de l'intérêt des Fabricans de profiter d'une main-d'œuvre moins chere en donnant de l'occupation aux Ouvriers de la campagne qui fabriquaient les mêmes étoffes que celles de la Ville. On pourrait même ajouter que c'eſt remplir l'intention du Gouvernement qui a permis aux gens de la campagne de faire toutes ſortes d'étoffes. Si la loi leur accorde la faculté de travailler toutes ſortes d'étoffes & la liberté de les vendre, pourquoi ſerait-il défendu aux Fabricans de les employer pour leurs manufactures? On oſe dire que les Gardes-Jurés n'entendent ni les intérêts des manufactures, ni ceux de l'agriculture. Le Payſan devenu

(*a*) Le nombre des métiers battans dans les environs de la Ville, eſt d'environ 400.

Fabricant en même-temps qu'il reſte laboureur, aura un double intérêt à multiplier ſes troupeaux & à rendre ſes laines meilleures. De plus, la filature ſe perfectionnera & s'aggrandira au grand avantage des fabriques. Je termine enfin ce mémoire par une triſte réflexion. La manufacture d'Amiens eſt aujourd'hui la ſeule du Royaume qui ſoit concentrée dans ſes murs par des réglemens. Si ceux de 1666, lui ont été utiles dans ſa naiſſance pour cet article là, l'intérêt perſonnel lui eſt bien funeſte aujourd'hui. *Fin.*

CHANGES.

M. 1766.	*Jeudi* 1er.	*Vend.* 2.	*Sam.* 3.
Amſterdam.	. . . .	55. 5 8e. ½	55. 5 8e. ½
Londres.	. . . .	32 . . .	32 .
Hambourg.	. . . .	173 ¾ . .	173 ¾ . .
Madrid.	FESTE.	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix.	. . . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne.	. . . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P.	. . . .	3 8e. pte.	3 8e. pte.

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 25 *Avril* 1766.

Les Navires Français le *Mercure*, de 300 tonneaux, Capitaine *Perron*; la *Jeune Louiſe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Horiaque*; la *Roſalie*, de 120 tonneaux, Capitaine *Mary*; & le St. *Michel*, de 300 tonneaux, Capitaine *Cazal*, ſont en charge en ce Port; le 1er. & le 4e. pour le Port-au-Prince, le 2e. pour la Martinique, & le 3e. pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 4 Navires Étrangers, ſçavoir, l'*Amitié*, Capitaine *Laus Theunis*, pour Amſterdam; l'*Harmonie*, Cape. *Daniel Ruſchmeyer*, & la *Sophie*, Capitaine *Arff Von Aſen*, pour Bremen, & le St. *Joſeph*, Capitaine J. *de Goiria*, pour Bilbao.

FINANCES.

§. I.

EXPLICATION *de la forme dans laquelle ſe fera l'emprunt d'un million cinq cent mille livres ſt. arrêté pour l'année* 1766.

EXTRAIT *des Délibérations de la Chambre des Communes du* 21 *Av.* 1766.

ARrêté que pour aider à former le ſubſide accordé au Roi, on levera de la maniere ſuivte. la ſomme de 1500000 ℔ ſt. ſçavoir, 900000 ℔ ſt. par des annuités à 3 p ⅌ dont l'intérêt commencera à courir du 5 Janvier dernier. Et 600000 ℔ par une loterie compoſée de 60000 billets.

Que chaque billet blanc ſera un effet de la valeur de 6 ℔.

Que leſdits billets blancs, ainſi que les lots, rapporteront auſſi un intérêt de 3 p ⅌, mais qui ne commencera à courir qu'au 5 Janvier 1767.

Que toutes leſdites annuités ſeront tranſportables à la banque d'Angleterre.

Qu'elles ſeront payées par demi-années le 5 Juillet & le 5 Janvier, ſur le produit du fonds d'amortiſſement; que la ſomme de toutes ces annuités ſera ajoutée au capital des autres annuités à 3 p ⅌ qui ont été conſolidées, c'eſt-à-dire, réunies en un ſeul & même fonds par différens actes paſſés dans les vingt-cinquiémes & vingt-huitiémes années du regne du feu Roi & autres ſubſéquens, & ſera auſſi rachetable par le Parlement.

Que chaque perſonne qui voudra prendre un intérêt dans la ſuſdite ſomme de 900000 ℔, acquérra auſſitôt qu'elle aura payé les 15 p ⅌, arhes dont il va être parlé, le droit d'avoir pour chaque ſomme de 60 ℔ ſt. par elle apportée, c'eſt-à-dire, pour le payement de 4 ſommes de 15 ℔ quatre billets de la ſuſdite loterie, en ne donnant que 10 ℔ pour chaque billet. (*)

Que chacun de ces ſouſcripteurs ſera obligé de déporter à la caiſſe de la banque d'Angleterre, au 8 Mai prochain, au plus

(*) Ils ſont ſur la place à 11 l. 15 ſ. 6 d.

tard, autant de ſommes de 15 ℔ qu'il voudra prendre d'actions, de chacune deſquelles ſommes de 15 ℔ il lui ſera tenu compte ſur le payement du prix de l'action, cette ſomme de 15 ℔ devant ſervir d'arhes ou de ſureté des autres payemens qui reſteront à faire aux termes ci-après marqués, ſçavoir.

Sur les 900000 ℔.

10 p % au 8 Juin prochain au plus tard.
10 p % au 15 Juillet prochain, *idem.*
15 p % au 15 Août prochain, *idem.*
15 p % au 15 Septembre prochain, *idem.*
15 p % au 15 Octobre prochain, *idem.*
20 p % au 15 Nov. prochain, *idem.*

Sur la Loterie.

25 p % au 20 Juin prochain au plus tard.
35 p % au 15 Juillet prochain, *idem.*
40 p % au 15 Septembre prochain, *idem.*

Que tout l'argent qui ſera reçu par la caiſſe de la banque, ſera porté à l'Échiquier d'où il ſera tiré dans les temps néceſſaires pour ſatisfaire aux ſervices donnés par la chambre, dans la préſente ſeſſion du Parlement.

Qu'il ſera alloué à chaque ſouſcripteur qui aura payé comptant, la totalité de l'intérêt qu'il aura attention de prendre dans les ſuſdites annuités de neuf cent mille livres avant le 13 Octobre prochain au plus tard, & relativement à la loterie, avant le 14 Juillet prochain, un intérêt par forme d'eſcompte à 3 p %, de la ſomme par laquelle il aura ainſi rempli ſa ſouſcription, lequel intérêt ſe comptera du jour où il aura fait ſon payement juſqu'au 15 Novembre prochain, relativement au capital des neuf cent mille livres, & juſqu'au 15 Sep. prochain, relativement à la loterie.

Le fonds d'amortiſſement eſt chargé par la Chambre du payement des intérêts de ces deux parties du nouvel emprunt, & ce qu'il avancera pour cet objet lui ſera remplacé par le ſurplus que produira le nouvel impôt que la Chambre a établi le même jour ſur les maiſons & fenêtres, quand cet impôt aura ſatisfait aux charges de deux autres impôts ſur le même objet que la Chambre a ſupprimés dans la même ſéance. Le nouvel impôt ne commencera à avoir lieu qu'au 10 Octobre prochain.

Il faut ſçavoir que le dernier des deux impôts ſur les fenêtres, ne rendait pas aſſez pour payer les annuités auxquelles il était affecté, & que tous les ans le fonds d'amortiſſement ſubvenait à ſon deficit. La principale différence qui eſt entre le nouvel impôt & les deux anciens, c'eſt que les maiſons à 7 fenêtres ne le payaient pas, & qu'elles payeront celui-ci; de ſorte qu'il n'y a plus de maiſons exemptes que celles qui n'ont pas plus de 6 fenêtres. Le Gouvernement ſe flate que la 7^e. fenêtre rapportera plus de 30000 ℔ ſterl.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mai.
Iſſaly,	3^e.	J.	9
Deſchamps,	5^e.	J.	9
Guidy,	34^e.	L. p. M. t.	9
De Montal,	46^e.	M.	9
Duval,	63^e.	M.	9

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1766.	*Jeudi* 1^er.	*Vendredi* 2.	*Samedi* 3.
Ac. des Indes.		1350. 52 ½	1360
Emp. de la Com.		414	
Prom. à 5 p %.		17	
Prom. à 4 p %.		36 ½ 37. 37 ½ 37	37
Ac. des Fermes.		995 92 ½	992 ½ 95
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		12	18 ½
3^e. Loterie.		23	23
Annuités.		427	428
Coup. d'An.		82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	FESTE.	19. 21 ½ 5^m.	19. 20 ½ 5^m
Emp. de 30 mil.		24 ½	24 ½
Col. 1759.			
Canada.		31. 30 ½ 33 10^m	31. 30 ½ 2^m
4^e. L. Epoques.		10^e. 22	
Nouette.			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.			
3 p % ſur les Cui.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 13 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *des remarques ſur les obſervations de MM. de la Société d'Agriculture du Mans*, &c.

MAis, qui profitera, me dira-t-on de la faveur que vous voulez qu'on ſollicite?

Ce n'eſt point de celui qui n'a que les moyens de faire valoir l'héritage de ſes peres, que j'attends le bien de fertiliſer nos déſerts; mais du cultivateur à qui un excédent de revenu permet de hazarder quelque choſe ſans rien abandonner de ſes anciennes poſſeſſions; de celui qui n'ayant que de l'argent, s'ennuie de n'en rien retirer, ou qui s'intimide des riſques d'un prêt; de ceux enfin qui rougiſſant d'une oiſiveté honteuſe, chercheront à ſervir leur patrie, en créant dans l'état de nouvelles richeſſes réelles.

Voilà les Citoyens dont nous pouvons eſpérer les défrichemens, & ſi eux ſeuls les entreprennent, quels riſques feront-ils courir à notre ancienne agriculture?

Ils enleveront, nous replique-t-on, les bras néceſſaires à nos terres aujourd'hui cultivées; on déplacera tout au plus les productions, mais on n'en augmentera pas la quantité.

Cette objection bien éclaircie ſe réduit à ceci. La claſſe des Laboureurs eſt peu nombreuſe, nous n'en avons que pour une partie des terres du Royaume. Ce mal eſt-il ſans reméde? D'où vient la ſtérilité de cette claſſe, ſi ce n'eſt de la miſere dont elle eſt ſouvent accablée? Puiſque les cauſes de ſa deſtruction ſont connues, le reméde ne ſçaurait être ignoré. Si cette claſſe devenait la plus libre & la moins chargée, elle ſerait bientôt la plus nombreuſe; la population y ferait les plus ſenſibles progrès. Nous oſons même aſſurer que l'accroiſſement en ſerait prompt & pour le moins proportionné au beſoin des défrichemens ſi une ſévere police y faiſait rentrer les vagabons, dans leſquels je comprends les mandians en ſanté.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SÉANCE *publique de la Société royale des Sciences de Montpellier.*

La Société Royale des Sciences tint le 23 Av. une aſſemblée publique à laquelle M. le Marquis de Montferrier, préſida en qualité de Directeur. Cet Académicien ouvrit ſelon l'uſage la Séance par un diſcours. M. de Ratte, Sécretaire perpétuel lut enſuite la préface du premier volume de l'Hiſtoire & des Mémoires de la Société Royale, imprimé à Lyon chez Benoiſt Duplain, & qui eſt à la veille de paraître. Après cette lecture M. de Ratte parla de la comete qui a été découverte à Paris le 8 de ce mois, par M. Caſſini de Thury & Meſſier, & que M. Tendon avait vu le 7 à Montpellier. M. Pitot lut enſuite un Mémoire *ſur les inondations du Rhône.* Le reſte de la Séance fut rempli en grande partie par deux autres Mémoires, l'un de M. Montet *ſur un grand nombre de volcans éteints, qu'on trouve dans le bas Languedoc*, & l'autre de M. Romieu *ſur les poids & meſures de Montpellier, comparés avec le poids de marc & avec la toiſe du Châtelet de Paris.* La Séance fut terminée par la lecture du programme ſuivant.

La Société Royale des Sciences établie à Mont-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pellier, distribuera le 30 Avril de l'année prochaine 1767, dans une Assemblée publique, un prix fondé par M. Saunier, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel, Conseiller d'honneur & ancien Procureur Général de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Languedoc, l'un des Académiciens, que la variété de ses connaissances & l'amour du bien public ont toujours distingué.

Ce prix est une médaille d'or de la valeur de trois cents livres, destinée à l'Auteur, qui au jugement de la Compagnie, aura le mieux traité le sujet suivant.

Donner la meilleure maniere de faire l'huile d'olive; expliquer chymiquement comment cette huile se rancit, & fournir les moyens de corriger & de prévenir ce défaut.

Toutes personnes, de quelque pays & condition qu'elles soient, seront admises à concourir pour ce prix; on n'excepte que celles qui composent la Société Royale.

Les Associés étrangers ne sont point compris dans cete exception, non plus que les Correspondans de la Compagnie; ainsi les uns & les autres auront la liberté de concourir.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusques au dernier jour de cette année 1766 inclusivement: ils pourront être écrits en Français ou en Latin.

Les Auteurs y mettront simplement une devise, mais, pour se faire connaître, ils y joindront dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leur nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du prix.

Les paquets seront affranchis de port, & adressés à M. DE RATTE, *Sécretaire perpétuel de la Société royale des Sciences, à Montpellier.*

ÉTAT *du prix du Froment réduit au septier de Paris & prix communs du pain & des fourrages, du 15 Mars au 15 Avril dans les* GÉNÉRALITÉS *de Bordeaux & de Limoges, & pendant le mois de Mars dans celles de Montauban & de Pau.*

BORDEAUX.				LIMOGES.				MONTAUBAN.				PAU.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Agen.	25	8		Angoulême.	24	13	6	Cahors.	24	14		Auch.	24	13	5
Bazas.	29*	15	10					Caussade.	27			Bayonne.	24	15	6
Bergerac.	25	13	6					Figeac.	22	15	2	Dax.	25	3	6
Blaye.	20*	14						Gourdon.	24		1	Fleurance.	20		
BORDEAUX.	27	16	8	Bourganeuf.				Lauzerte.	25	16	6	Isle Jourdain.	25	1	1
Castel Jaloux	27	10						Milhau.	30*			Layrac.	21	15	
Condom.	25	1	7					Moissac.	24	1	3	Mauleon.	25*	17	6
Libourne.								MONTAUBAN.	22	17	8	Mirande.			
Marmande.	27			Brive.	25*	15	6	Murdebarrez.	20*	6	1	Mont de-mar.	24		
Monffauquin	27	10						Rhodez.	25			Montrejau.	23	7	
Nerac.	25	6	7					Ste. Affrique.	26	11	5	Muret.	20	10	
Nontron.	22	11	3					St. ARTONIN.	23	15	9	Oleron.	25	1	
Perigueux.	26	16	3	LIMOGES.	19*	10		Villefranche.	21	13	6	PAU.	24	6	6
Sarlat.												S. Jean-Pied.	24		
Ste. Foy.	24											S. Sever.	16*	19	
Villeneuve.	28	16	6	Tulle.	20	11	3					Sauveterre.	24		
												Tarbe.	25	6	3
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le sep.	26	1	4	From. le sep.	22	12	7	From. le sep.	24	10	1	From. le sep.	23	8	6
Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	8
Avoine le s.	9	16	6	Avoine le s.	6	2	5	Avoine le s.	7	6	4	Avoine le s.	11	9	3
Foin le quint.	2		3	Foin le q.	1	6		Foin le quint.	1	19	8	Foin le q.	1	18	7
Paille le q.	1	2	5	Paille le q.		13	9	Paille le q.		17	2	Paille le q.		18	8

§. II.

AVIS (a).

Dans la feuille N°. 20 de la Gazette, page 159, on demande les moyens de détruire une plante auſſi incommode qu'abondante dans les prairies, dans les bas fonds frais & aquatiques, nommée *cauda equina*, queue de cheval ou de renard, eſpèce de prele qui pivote à 5 pieds & plus en terre.

On renvoie à la méthode indiquée dans la Gazette N°. 49, 1765, ſur la deſtruction de la fougere; la même réuſſit pour faire périr la queue de cheval en la coupant fréquemment, étant tendre & naiſſante, autant de fois qu'elle repouſſe & qu'elle paraît ſur la ſuperficie du terrein, on en eſt ſouvent affranchi dans la ſeconde année qui ſuit cette premiere attention; on l'a éprouvée en différens endroits où cette plante avait pivoté juſqu'à ſept pieds de profondeur.

Autre Avis.

Pour détruire les joncs & les roſeaux qui croiſſent & gatent les eaux courantes & les eaux dormantes, ainſi que les autres herbiers qui montent & s'élevent au-deſſus de leur ſurface, dont la multiplicité arrête les vazes dans les petites rivieres banales, qui les comblent ſouvent & cauſent par ce moyen l'inondation des terres riveraines, préjudice qu'on ne peut éviter qu'en curant tous les ans ces rivieres vaſeuſes avec beaucoup de dépenſe, en vuidant à blanc ces eaux, ce qui détruit le poiſſon & conſtitue en perte de temps les moulins conſtruits ſur ces petites rivieres.

Sans être obligé de baiſſer les eaux, il ſuffit de couper les tiges de ces plantes au milieu à peu près de la hauteur des eaux, avec des faux ou des croiſſans vers le temps de la mi-Mai, & de réitérer la même opération vers la mi-Août; ſi tous les herbiers ne périſſent pas dans cette premiere année, il en reſtera peu; on en eſt quitte pour la recommencer dans la 2^e. année.

Vide folio 108, 3^e. partie du premier recueil de la Société d'agriculture, imprimé en 1763, à Tours, ce mémoire y eſt plus détaillé.

(a) Cet avis & le ſuivant nous ont été envoyés par la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.

COMMERCE.

§. I.

Extrait *d'une lettre datée de* Mina, *du 6 Novembre* 1765.

Etabliſſement Hollandais ſur la Côte d'Afrique.

Notre Général a été aſſez heureux pour gagner un grand nombre de Noirs Aſhamis & pour les engager à ſe mettre ſous notre protection. Parmi ces ſauvages, il y en a deux qui ont beaucoup de crédit dans le Pays. Nous avons lieu de nous flatter qu'ils engageront leur Roi à ouvrir directement les chemins à nos Forts. Cet événement qui eſt très-intéreſſant pour notre commerce, nous mettra dans le cas de retourner dans notre patrie, plutôt que nous ne pouvions l'eſpérer.

De Londres.

Convention avec l'Eſpagne.

On eſt aſſuré par le retour de la Corvette l'*Allarme*, que le Chevalier Guillaume Burnaby, a terminé les arrangemens commencés avec le Gouverneur Eſpagnol de Campêche, touchant le droit auquel prétendent les ſujets de la G. B. d'aller couper du bois dans l'Iſle de Ratan.

Extrait *des Délibérations de la Chambre des Communes, du Jeudi* 24 *Avril* 1766.

Ce jour on a fait lecture d'une requête des Raffineurs de ſucre de Londres, laquelle portait en ſubſtance: que les Suplians étaient dans l'impoſſibilité de ſoutenir la concurrence des Français pour la fourniture du ſucre rafiné dans les marchés étrangers, attendu les hauts prix des ſucres bruts Anglais, en comparaiſon des prix auxquels les Français pouvaient les avoir; que les droits exorbitans établis ſur tous les ſucres étrangers importés dans la Grande-Bretagne,

à l'exception des ſucres qui viennent des Iſles Danoiſes, en interdiſaient l'entrée dans le Royaume ; que leſdits Supplians penſaient que ſi l'on diminuait les impôts ſur les ſucres bruts étrangers, cette réduction les mettrait en état d'exporter les ſucres rafinés de production Anglaiſe, & qu'en conſéquence ils demandaient que les taxes conſidérables perçues actuellement ſur les ſucres bruts étrangers qui entrent dans la Grande-Bretagne, ſoient réduites à un taux qui mettent les Anglais à portée de balancer le commerce des Français dans la vente des ſucres rafinés chez l'Étranger.

Les Manufacturiers marchands & conſommateurs de ſucres dans la Ville de Briſtol, ont auſſi préſenté à la Chambre une requête dans laquelle ils ont expoſé que le ſucre brut était monté depuis les années dernieres à un prix beaucoup plus haut qu'on n'avoit coutume de le payer en temps de paix, ce qui portait préjudice aux Supplians & à l'État dans l'exportation des ſucres rafinés, & ils ont demandé qu'il pût être permis en Angleterre de manufacturer & de conſommer les ſucres bruts étrangers qui y ſeraient importés d'Amérique ſur des Vaiſſeaux de conſtruction Anglaiſe, & ce à la charge de tels droits & ſous tels réglemens que la chambre jugerait à propos de fixer pour prévenir la fraude & pour laiſſer aux planteurs Anglais la préférence qui leur appartient à juſte titre dans le marché de la Métropole.

Il a été ordonné que ces requêtes ſeraient renvoyées au Comité des Colonies.

Extrait des Papiers Anglais.

Nouvelles Maritimes de l'Aſie.

Les lettres de Liſbonne nous apprennent que le Paquebot de l'Amiral Stevens y était arrivé des Indes, & qu'il avait apporté les nouvelles ſuivantes. Le Lord Clive eſt arrivé à Bengale ſur le *Kent*, Vaiſſeau de la C. des Indes, commandé par le Capitaine Mills, il était accompagné de l'*Aſia*, Capitaine Ingliſſ. Le *Grenville*, Capitaine Jenner, eſt auſſi arrivé au fort S^t. Georges. On a ſçu par la même voie qu'un Vaiſſeau de la Compagnie qui revenait à Londres, était reſté dans un très-mauvais état à Batavia, on préſume que c'eſt le Vaiſſeau l'Amiral Pocoke dont on n'a point eu de nouvelles & ſur lequel on a mis cinquante pour cent d'aſſurance.

Quelques lettres de Hollande font mention que le chef d'eſcadre Biron eſt parti de Madraſſ pour donner la chaſſe à un Pirate renégat qui a raſſemblé des forces conſidérables ſur la riviere de Baſſura & y a enlevé pluſieurs Vaiſſeaux marchands du pays.

Nouvelles *Anglaiſes ſur le commerce du* 12 *au* 17 *Avril* 1766.

Articles *d'exportation enregiſtrés le* 12 *à la Douanne de Londres.*

Pour la Méditerrannée, 2045 liv. de cochenille; — pour Copenhague, 110 quintaux de cuirs; — pour Hambourg, 11237 liv. de piment; — pour l'Irlande, 50 tonnes de fer; — pour la Caroline, 4427 liv. de thé.

Art. *enregiſtrés le* 15.

Pour l'Italie, 570 quintaux de plomb; — pour Quebec, 2000 gallons d'eau-de-vie de grains d'Angleterre évalués à 300 ♯; — pour la Hollande, 18 tonnes de bois de teinture; — pour Corke, 816 gallons de rum.

Art. *enregiſtrés le* 17.

Pour Dantzick, 30 tonnes de plomb, 25 quintaux d'étain; — pour Hambourg, 659 peaux de caſtor, 312 quintaux de ſucre rafiné, 100 quintaux de bois de campêche; — pour Stetin, 300 quintaux dito; — pour la Hollande, 22 tonnes de bois de teinture; — pour la baye d'Hudſon, 3700 gallons d'eau-de-vie de grains.

Articles *d'importation enregiſtrés le* 12 *Avril* 1766.

De Trieſte 15000 liv. de cendres gravelées; — d'Embden, 480 quarters d'avoine; — de Hollande, 1350 quarters dito, 2100 liv. de vif-argent & 3500 liv. d'indigo.

Art. *enregiſtrés le* 15.

D'Eſpagne, 2000 peaux de chevreau, 1000 quintaux de raiſins; — de Hol-

lande, 1750 quarters d'avoine ; — de Dunkerque, 6800 liv. d'indigo.

ART. *enregiſtrés le* 17.

De Hambourg, 41 tonnes de chifons, 344 quintaux de canevas & 230 quintaux de toile d'Allemagne ; — de Dunkerque, 1140 liv. d'indigo & 2050 gallons d'eau-de-vie ; — d'Opporto, 16 quintaux de bouch. de liege ; — de la Méditer. 208 q. de peaux d'agneau & 932 peaux de chevreaux ; — de Liſbonne, 12 tonnes de bois de breſil.

DE MARSEILLE, *le* 30 *Avril* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 21 au 28 Avril 41 bâtimens Français & 20 Étrangers, allant à la Ciotat, à Toulon, à Martigues, à Cannes, à Cette, à Antibes, à Agde, à Vintimille, à Nice, à Gênes, en Sardaigne, à Livourne, à Naples, à Senari, à Bormes, à Bandol, à Alicante, à Barcelonne, à Mahon, à Malthe, en Morée, à Smyrne, à Salonique, à S^t. Malo & à Dunkerque.

ARRIVÉE *de Navires.*

Dans le même eſpace de temps il eſt arrivé au même Port 47 bâtimens Français & 22 Étrangers, dont 3 venant de la Martinique, ſçavoir, la *Félicité*, la *Nymphe*, & le *St. Jean-Baptiſte*, & la *Singuliere*, venant de la Guadaloupe, chargés de ſucre, de café & de cacao ; les autres venant de Bergen, des Iſles d'Orlà, de Corck, du Havre, de la Bourdigueres, de S^t. Faliou, de Liſbonne, de Cadix, de Valence, de Carthagene, d'Alicante, de Barcelone, de Catalogne, d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Gallipoli, de Candie, de Mahon, de Meſſine, de Naples, de Termini, de Piétra-Negra, de Livourne, de Civita-Vechia, de Corſe, de Gênes, de Nice, de Frejus, de Cannes, d'Agde, de Cette, de Vence, de la Ciotat, de Narbonne & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes, de bled, de quelques menus grains, & de 4265 milleroles d'huile.

DE BAYONNE, *le* 1^er. *Mai* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 26 Avril 1766, les marchandiſes ſuivantes, tant pour le Pays Étranger que pour l'intérieur du Royaume, ſçavoir, pour Flinſbourg, 31 tonneaux de vin & 10 tonnes d'eau-de-vie ; — pour Suazo, 27 tonnes de vin ; — pour S^t. Ogne, 1000 conques de bled d'Inde ; — pour S^t. Ander, 30 tonnes, 120 bariques de vin & 6 balles d'étofe ; — pour Lubeck & pour Breme, 250 bariques de vin ; — pour S^t. Sebaſtien, 22 bariques d'eau-de-vie, 6 futailles de goudron, 3 boucauts de ſucre & 900 conques de bled d'Inde ; — pour Landerneau, 15 milliers de reſine & 1800 planches de pin ; — pour l'Iſle d'Oleron, la Rochelle & Rochefort, 10200 planches de pin, 218 barils de bray gras, 10 milliers de reſine, 40 quintaux de jambons, 1250 houes, ſerpes & couteaux à indigo ; — pour Vannes, 30 traques d'avirons, & 1800 planches de pin ; — pour Bordeaux, 20 milliers de merrein ; — pour Nantes, 12 milliers de reſine, 28 demi barils de goudron, 200 barres de fer, 24 pierres à meules, 8 balles de laine, 300 bariques & demi-bariques de vin & 5 pots d'eau-de-vie ; — pour Pont-l'Abbé, 44 milliers de bray ſec & reſine, 6 barils de goudron, 4 quintaux de liege & d'étoupes, 700 planches de pin ; — pour Rouen, 240 quintaux de regliſſe, 10 milliers de reſine & 15 bariques de vin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, de Plaencia, 2 bâtimens, 1 de Laqueitio, 2 de Breme, 2 de S^t. Jean-de-Luz, 1 de Monçada, 1 de S^t. Ander, & 1 d'Andaye ſur leſt en ſable, 1 d'Amſterdam, avec 10851 fromages, 2 barres de plomb, 264 balles, caiſſes, futailles & paquets de diverſes marchandiſes ; 3 de Bilbao avec 369 barres de fer, 44 futailles, 19 barils, 4 balles, 2 paquets de différentes marchandiſes ; 1 du Cap Français avec 218 bariques de ſucre, 85 futailles de café, 64 boucauts de ſyrop & 1539 cuirs en poil ; 1 de la Perotine & 1 de Marennes, 4 des Sables d'Oln^e. & 2 de S^t. Gilles, avec 307 muids, 124 boiſ. de ſel, 43 peaux de vaches & 2 bariq. de blanc d'Eſpagne ; 1 de S. Sebaſtien avec 38 ſacs de cacao & 2 barils de vin ; 6 de Bordeaux avec 2008 quintaux de chanvre, 1600 aunes de toile & 2 caiſſes de vin, & 1 de Rouen avec 100 tonneaux de ſeigle.

DE NANTES, *le 3 Mai 1766.*

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port du 25 Avril au 1^er^. Mai 1766, 5 Navires Français & 4 Étrangers, ſçavoir, la *Nouvelle Société*, Capitaine *Trebuchet*, allant à S^t^. Marc; la *Jeune Louiſe*, Capitaine *Hiriaque*, & l'*Helvetien*, Capitaine *Radal*, allant à la Martinique; le S^t^. *François*, Capitaine *Gorget*, allant à S^t^. Domingue, & la *Gentille*, Capitaine *Fourneau*, allant à Leogane; le *Pelican*, Capitaine *Johan Gaſpard Evers*, & la *Marie*, Capitaine *Johan Runge* allant à Bremen avec du vin Nantais, des peaux de veau corroyées, des cuirs tanés, du café, du ſyrop, du thé, de l'eau-de-vie, du vinaigre & du bois de gayac. La *Notre-Dame du Pillier*, Capitaine *Pierre Mogos*, & la *Notre-Dame de l'Aſſomption* & la *Promptitude*, Capitaine *J. B. Baſſarate*, allant à Bilbao avec des clinquailleries & merceries, de la fayence, des peaux de veau corroyées, étamine, de la toile, du Bougran, du ſavon, du froment, du vinaigre & des lamproies.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port dans le même eſpace de temps 9 Navires Français & 3 Étrangers, ſçavoir, le S^t^. *René*, Capitaine *Vigneron*; le *Prince de Roban* Capitaine *Morel*; le *Duc d'Amboiſe*, Capitaine *Gemon*, venant l'un du Port-au-Prince, & les deux autres du Cap avec 179 bariques & 11 quarts de ſucre brut, 363 bariques, 23 quarts de ſucre terré & tête, 4 futailles, 133 bariques, 26 quarts, 1 ſac, 3 barils de café, 31 futailles, 2 bariques, 8 quarts, 1 ancre d'indigo, 13 balles & quatre ballots de coton, 25 balles de cacao, 42 quarts de poivre, 95850 liv. de bois de Campêche, des chevrons & planches de bois d'Acajou, du ſyrop & des confitures; le *Vigilant Manſeau*, Capitaine *Bodin*, venant de Marſeille avec 130500 liv. de ſavon, 949 pieces & demi-pieces d'huile d'olive, 7500 liv. de manne, 176 liv. d'encens, 2800 liv. d'amandes caſſées, 70 liv. de fromage de Parmeſan, 4580 liv. de noix de galle, 450 liv. d'eau de ſenteur, 238 liv. d'iris & graine d'Avignon, 15 liv. de galbanum, 640 liv. de dattes, 110 liv. de jujubes, 506 liv. de fleur de ſoufre, 40 liv. de ſafran, 6000 bouchons de liege, 3000 liv. de bois de fuſtel, 4 caiſſes, 2 barils de vin, 22400 liv. de ſoufre; les autres, ſçavoir, le S^t^. *François*, Capitaine *Antoine Jouſſelin*, de Bordeaux, venant de Corck avec du bœuf; le S^t^. *Mathieu*, Capitaine *Mathieu Deſclaux*, venant de Bordeaux avec du vin, de la farine, des bouchons de liége, du vers de gris, des peignes, des jambons, des peaux d'agneau & des cuiſſes d'oies; les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Laſalle*, venant de Bayonne avec des jambons, des cuiſſes d'oie, de la laine, des planches de pin, du bray gras, du vin, du chocolat; la *Reine des Anges*, Capitaine *Pierre Legal*, & le S^t^. *Louis*, Capitaine L. *Duguaux*, venant du Port-Louis & de l'Orient avec du café, de la porcelaine, des évantails, du papier d'enveloppe, des peaux de veau & de chevreaux en poil. Les 3 Étrangers, ſçavoir, l'*Eliſabeth*, la *Demoiſelle Ryx Janſen*, la *Notre-Dame*, venant de Lubeck, d'Amſterdam & & de Bilbao ſur leur leſt.

DU HAVRE, *le 6 Mai 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 1^er^. & le 2 Mai 4 bâtimens, ſçavoir, l'*Intelligent*, Capitaine *Jacob Leſot*, du Havre, allant à Liſbonne chargé de ballotage & de 211390 liv. de bled pris en ce Port & à Rouen; la *Bien-aimée*, Capitaine *Douarin*, de Vannes, allant en ce même endroit ſur ſon leſt; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Jan Jans Viſſer*, Hollandais, allant à Hambourg chargé de 333648 liv. de ſucre, 9350 l. de café 730 liv. d'indigo la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Joug*, Hollandais allant à Roterdam, chargé de 75045 de ſucre & 970 liv. de café.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 1^er^. au 3 Mai 1766, 3 Navires, ſçavoir, les *Trois Freres*, Capitaine *Forgen Olſen*, Danois, venant de Mos, & la *Montagne de Jarel*, Capitaine *Ole Ore*, Danois, venant de Tomſberg, chargés tous deux de planches & merriers, de ſapin; & les *Deux Freres*, Capitaine *Hendrik Fik*, Suédois,

venant de Stockolm avec des planches de ſapin & 260 feuilles de cuivre.

De Rouen, *le 6 Mai 1766.*

Exportation de grains.

Il eſt ſorti du Port de Rouen pendant tout le mois d'Avril dernier, pour Barcelonne, 102800 liv. de bled; — pour Alicante, 220000 l. de farine; — pour Liſbonne, 621000 liv. de bled & 72450 liv. de farine; — pour S^t. Ander & le Ferol, 300600 liv. de bled & 150600 liv. de farine; — pour Dunkerque 70800 liv. de farine; — pour Marſeille, 160000 liv. de bled; — pour la Rochelle, 46000 liv. de farine; — pour Bordeaux & Bayonne, 351, 280 liv. de bled & 621500 liv. de farine; — pour Iſigny, 30000 liv. de farine; — pour Honfleur, 140000 liv. de bled, & 254670 liv. de farine; — pour le Havre, 620000 liv. de bled, 94600 liv. de ſeigle & 1266640 liv. de farine.

Récapitulation. Pendant le mois d'Avril dernier, il eſt ſorti en total de Rouen pour les pays étrangers 1024400 liv. de bled & 443050 liv. de farine; & pour différens Ports du Royaume, 1271280 liv. de bled, 94600 liv. de ſeigle & 2089610 liv. de farine.

CHANGES.

M. 1766.	*Jeudi 8.*	*Ven. 9.*	*Sam. 10.*
Amſterdam.	. . . .	55 ½ . .	55 ½ . .
Londres. .	. . . .	32 . . .	32 . . .
Hambourg.	. . . .	173 ¾ à ½	173 ¾ à ½
Madrid. .	FESTE.	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	. . . .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	. . . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	. . . .	3 8e. p. à ¼	3 8e. p. à ¼

§. II.

SUITE *des réflexions ſur quelques branches de commerce, & moyens de les améliorer.*

La prohibition du taffia en France, pour être renvoyé à l'Étranger, a fomenté cette liaiſon illicite, & l'intérêt perſonnel a prévalu ſur le bien général.

Les repréſentations des bouilleurs d'eau-de-vie de la Rochelle, Bordeaux & Charente, ont fait rendre une déciſion qui en n'admettant l'exportation de cette liqueur que pour la Guinée, a mis les Capitaines dans la néceſſité de ne point prendre en payement pour leurs ventes une denrée à laquelle ce réglement donne une prohibition bien réelle. Il eſt très-facile de faire ſentir la frivolité des motifs que l'on a fait valoir pour l'obtenir. Pour prouver leur peu de fondement, il ſuffit d'établir combien le taffia eſt utile aux Anglais. Les riſques qu'ils courent tous les jours d'une confiſcation pour s'en approviſionner dans nos Iſles, juſtifient d'une maniere bien ſenſible le beſoin qu'ils en ont, beſoin qui n'eſt que pour augmenter par la défenſe qui vient d'être rendue en Angleterre de faire des eaux-de-vie de grain. Peut-on ſaiſir un inſtant plus favorable pour demander l'entrepôt des taffias, à la charge d'être renvoyés à l'Étranger? Il eſt naturel d'obliger, ſi l'on veut, les Français à ne faire uſage que d'eau-de-vie; mais on n'impoſerait la même loi aux Anglais & autres Étrangers qu'à notre détriment. Celui qui aime l'eau-de-vie en ordonnera, celui qui préfere le taffia en tirera; eſt-on criminel d'acheter en France du taffia qui aura été apporté par nos Navires? Ne vaut-il pas mieux qu'il ſorte de notre entrepôt? N'eſt-il pas plus abuſif qu'il paſſe à l'Étranger directement de nos Iſles, ſur des Navires qui, ſous ce prétexte auront fait chez nous un commerce illicite? L'avantage d'un pareil arrangement eſt expoſé trop intelligiblement pour qu'il ſoit néceſſaire d'entrer dans un plus long détail.

On paſſera donc à une ſeconde réflexion qui, quoiqu'en apparence bien étrangere à la queſtion qui vient d'être traitée, n'eſt pas moins intéreſſante pour l'augmentation de notre commerce, à l'extenſion duquel on ne peut travailler avec trop d'efficacité.

Il ſerait à deſirer qu'à l'inſtar des Anglais, il ne ſe tranſportât en Europe que des ſucres bruts, leur bas prix completterait plus promptement les chargemens de nos Navires, en augmenterait la quantité, exigerait conſéquemment un plus grand nombre de Matelots eſſentiels pour notre marine, dans laquelle ils ne ſont devenus que

trop rares par la perte du Canada & la diminution de notre pêche.

Dans la ſituation actuelle, il faut ſe borner à ſolliciter pour le ſucre brut des facilités qui puiſſent exciter l'émulation & contribuer à l'établiſſement de rafineries dans différentes Villes du Royaume.

La ſuppreſſion du droit local qui ſe perçoit à Rouen ſur les ſucres bruts, quoiqu'en paſſe debout, eſt la voie la plus certaine pour rétablir notre navigation. Cette Ville pourrait-elle exiger avec décence que l'on continuât à faire ſupporter un impôt qui dans l'équité ne lui eſt que perſonnel, à tout ce qui ne fait qu'emprunter qu'un paſſage chez elle. Si elle eleve la voix pour gémir d'une prétendue deſtruction de ſes raffineries, il ſera très-aiſé de calmer ſa crainte en lui diſant que ces ſucres ſeront portés en Lorraine & en Alſace, Provinces qui par leur diſtance ne ſeront jamais dans le cas d'entrer en concurrence avec elle pour la fourniture des Pays voiſins. L'Allemagne ſera le lieu qui favoriſera le débouché du ſucre en pain, n'eſt-il pas à deſirer que l'on partage avec les Hollandais ce commerce ? Il s'agit donc actuellement tout au plus de ce que produit ce droit, qui ne peut être mis en paralelle avec le bien qui réſultera de la quantité d'alleges & de voitures qui ſeront occupées au tranſport de ces ſucres.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 3 Mai 1766.*

Le Navire le *Duc d'Aiguillon*, de 300 ton. Cap^e. *Eurvin*, eſt en charge en ce Port pour le Cap. Il ſe trouve auſſi nouvellement en charge trois Navires Étrangers, ſçavoir, l'*Eliſabeth*, de 160 tonneaux, Capitaine *Fokke Thomas*, pour Hambourg ; l'*Anna Magdelena*, de 190 tonneaux, Capitaine *Leender Hock*, pour Middelbourg, & le *Jeune Michel Tromp*, de 190 tonneaux Capitaine *Harmen Lourens Raam*, pour Bremen.

DU HAVRE, *le 6 Mai 1766.*

Le Navire la *Dame Fortune*, Capitaine *Emanuel Foſſe*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour le Cap, pour le Port-au-Prince & S^t. Marc, & partira du 20 au 30 Juillet prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à PARIS, à MM. Papelier & Eberts ; à ROUEN à MM. Dumarais & Compagnie ; & au HAVRE, à MM. Gauvin ou au Capitaine.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mai.
Fauveau,	7^e.	L.	16
Sauvage,	10^e.	M.	15
Baroy,	27^e.	J.	16
Drouet,	35^e.	M.	15
De S^te. Luce,	47^e.	L.	15
De Lauge,	48^e.	L.	15
De S^t. Janvier,	55^e.	J.	15
Patu,	56^e.	M.	16
Cadeau,	57^e.	J.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1766.	*Jeudi 8.*	*Vendredi 9.*	*Samedi 10.*
Ac. des Indes.		1350	1345
Emp. de la Com.			414
Prom. à 5 p ⅋.		16	16
Prom. à 4 p ⅋.		36 ½	36 ½
Ac. des Fermes.		995. 92 ½ 95	995. 92 ½ 95
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		23	23. 13e. 28
Annuités.		429	428
Coup. d'An.		82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	FESTE.	19	19. 20 ½ 4^m
Emp. de 30 mil.		24 ½	24 ½ 25. 24 ½
Col. 1759.			
Canada.		31. 31 ½.	31
4^e. L. Epoques.			18
Nouette.		23. 23 ½ 24 ½ 5^m 25	23. 23 ½ 24 ½ 2^m 25.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.			
3 p ⅋ ſur les Cui.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 10 Juin.

AGRICULTURE.

NOTICE

Du Journal de Commerce, d'Agriculture & Finances.

IL y a une liaiſon naturelle entre les deux parties de notre Ouvrage périodique,& dans l'intention où nous ſommes de la rendre encore plus intime,nous nous propoſons,autant que l'abondance des matieres nous le permettra, de ne rien imprimer à l'avenir dans notre Journal qui n'ait été annoncé dans notre Gazette ; celle-ci devant être en quelque façon la baſe & la table des matieres de celui-là.

Pour rendre complette l'exécution d'un plan ſi convenable dont nous avons toujours eu l'idée, & qui nous a été demandé par un très-grand nombre de nos Abonnés, nous allons préſenter en racourci le ſommaire des Mémoires qui ont juſqu'à préſent compoſé nos Journaux.

Nous placerons dans chaque Gazette le réſumé très-rapide d'un Journal, juſqu'à ce que nous nous ſoyons mis au courant. Nous donnerons enſuite une notice plus étendue des morceaux que nous nous propoſerons de publier ; nous commencerons ce travail dans la Gazette prochaine.

SUITE *des Obſervations économiques ſur les moyens de pourvoir à la deſtruction des inſectes les plus nuiſibles aux végetaux.*

Par une erreur populaire les gens de la campagne s'imaginent que c'eſt le hanneton qui produit la beche, & que la beche engendre un gros ver qu'ils nomment *ture* d'où le hanneton renaît à ſon tour.

Il eſt donné à chaque eſpèce de ſe reproduire toujours dans ſon premier état. C'eſt un ordre invariable dans la nature : que l'on parvienne à détruire une eſpèce dans un canton, elle ne reparaîtra plus, du moins juſqu'à ce qu'elle revienne d'ailleurs. La beche ne ſubit d'autres métamorphoſes que de reproduire ſon eſpèce. Cet inſecte qui eſt placé par les naturaliſtes au rang des ſcarabées, a environ deux lignes & demie de longueur ſur une ligne & demie de largeur. On en diſtingue de deux couleurs, de bleus & de verds dorés. Sa tête des deux côtés de laquelle il ſort deux ſortes d'antennes, ſe termine par une trompe dure, fort longue, armée de pluſieurs ſcies comme celles des charanſons. Il paraît au commencement de Mai, s'attache aux feuilles encore tendres dont il ſe nourrit, ſurtout à celle de la vigne noire dont il eſt plus avide ; dépoſe ſes œufs deſſus après avoir tapiſſé les feuilles d'une eſpèce de duvet, & ſe ſert de ſa trompe pour en ronger enſuite la queue en partie. La ſeve ſe trouve par ce moyen arrêtée dans ſa circulation, le ſoleil deſſeche les feuilles & les roule en forme de cornets ; les œufs qui y ſont enveloppés écloſent par la chaleur du ſoleil ; il en ſort alors un petit ver qui tombe par terre & qui y reſte pendant quelque temps. Il ſe change pendant l'été en l'eſpèce qui lui eſt propre. Pendant l'hiver il ſe cache ſous l'écorce & dans les troncs du

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

bois mort de toutes ſortes d'arbres, même de la vigne, de même que les mouches, & il reparaît au retour du Printemps pour ſe reproduire par ſes œufs & périr quelque temps après. La durée de ſa vie n'eſt que d'une année. Ce pernicieux inſecte coupe le bourgeon à fruit ainſi que les pampres, ce qui empêche le nouveau bois de prendre ſon accroiſſement, ſa force & ſa groſſeur ordinaire.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

OBSERVATIONS.

De la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, du Bureau d'Angers. Sur l'Ordonnance de M. le G. Maître des Eaux & Forêts du 23 Octobre 1763, qui défend le rouiſſage des chanvres & des lins dans les rivieres, ruiſſeaux & boires y affluants.

M. le Grand Maître s'eſt propoſé de veiller à la conſervation du poiſſon en empêchant le rouiſſage des lins & des chanvres.

Ce projet ne ſerait-il point l'effet du préjugé? Et eſt-il de la prudence & de l'utilité publique de l'admettre? Le rouiſſage ne fera pas annuellement périr dans l'Anjou pour dix mille livres de poiſſon : mais la prohibition de faire rouir dans les rivieres, détruira totalement la culture des lins & des chanvres, objet de plus d'un million pour la Province.

De temps immémorial on a fait rouir les chanvres & lins dans le courant de la Loire, des autres rivieres & ruiſſeaux y afluants : en eſt-il jamais réſulté des inconvéniens auſſi dangereux que ceux qui ſont détaillés dans la nouvelle ordonnance?

Si les abus pouvaient être auſſi conſidérables qu'on les annonce, auraient-ils échapé à la vigilance des prédéceſſeurs de M. le Grand Maître & au zele des Officiers des Eaux & Forêts? L'Ordonnance des Eaux & Forêts de 1669, ne porte aucune défenſe à cet égard; peut-on ſuppléer contre le droit commun une loi prohibitive & penale?

Ne peut-on pas ſoutenir au contraire que le rouiſſage, loin d'être préjudiciable au poiſſon, contribue à ſon entretien & à ſon augmentation? La gomme adherante à la chenevote du chanvre & du lin, s'en détache ſucceſſivement pendant le ſéjour du rouiſſage; elle ſe dégage à l'aide du cours de l'eau & nourrit le poiſſon plutôt qu'elle ne le détruit : ce ſyſtême n'eſt pas hazardé, il eſt fondé & ſur l'expérience & ſur les judicieuſes obſervations de M. Marcandier dans ſes Mémoires ſur la culture du chanvre.

Un rouiſſage dans une eau ſtagnante, la rend très-lourde & ſuſceptible de corruption pernicieuſe au poiſſon, mais un rouiſſage dans une eau courante, fournit au poiſſon un aliment purifié qui fortifie ſa ſubſtance.

Le poiſſon eſt avide de la chenevote, elle le nourrit lorſqu'il en prend médiocrement, elle l'ennyvre lorſqu'il en prend abondamment. L'inconvénient ceſſe, & le bénéfice ſe trouve dans la riviere de la Loire & dans les autres dont la pente eſt rapide; leur courant opere une diſſolution trop vive, trop étendue & trop paſſagere pour ne pas être profitable au poiſſon.

L'eau ne peut être corrompue que par le dépôt de l'humeur viſqueuſe de la chenevote : ce dépôt n'a lieu que lorſque le courant n'eſt pas continuel; alors la maſſe & le levain des matieres groſſieres occaſionne une fermentation qui engendre la putrefaction : dans cet état l'eau s'empoiſonne & devient encore plus nuiſible au chanvre & au lin qu'au poiſſon. S'il eſt vrai que l'eau corompue détruiſe le poiſſon, il eſt également certain que cette même eau corrompue affaiblit les fibres de la teille; le dépériſſement dans la teille diminue néceſſairement la force du chanvre & du lin, qui dès lors ne peuvent plus être conſervés ni produire une véritable utilité. On peut donc conclure que toutes les fois que l'eau eſt propre au rouiſſage, elle eſt profitable au poiſſon, & que toutes les fois que l'eau devient nuiſible au rouiſſage, elle eſt dans le même dégré nuiſible au poiſſon.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la réponſe de M. de Mozé ſur le Charanſon.*

On ne ſçaurait s'imaginer que cet inſecte vivace & vorace s'abſtienne de percer le grain pour vivre, lui qui eſt ſi bien armé d'inſtruments pour cette opération. Je ſçai qu'on a avancé cette propoſition, mais cela

ſt démenti non-ſeulement par l'opinion de preſque tout le monde, mais encore par les obſervations dont M. de Blanchardon a fait part à la Société, & par toutes celles que j'ai faites moi-même ; car je puis aſſurer que j'ai vu le charanſon dans l'opération de percer le grain ; je l'ai vu à demi-corps dans le grain, la tête caché en dedans ; je l'ai vu entiérement dans le grain percé, où certainement il ne ſerait pas reſté s'il ne l'eût percé que pour en ſortir & non pour y chercher ſa nourriture, comme ſa ſituation le faiſait voir ; & cela a été répété tant de fois que je ne puis avoir aucune incertitude ſur la rentrée du charanſon dans le grain & ſur ſon uſage de le percer de nouveau : mais, dites-vous, s'il rentre dans le grain, s'il le perce de nouveau, il ne ſuffira pas d'avoir éteint le principe de l'inſecte deſtructeur inhérent au grain de bled, parce que les autres charanſons qui ſeront dans le grenier ou dans la maiſon voiſine, reviendront au bled pour y chercher leur nourriture.

Pour ſe mettre à l'abri de cet inconvénient, voici ce que pratique l'homme dont je vous ai parlé plus haut. Auſſi-tôt que ſon pain eſt tiré du four il y met ſa proviſion de grains nouvellement battus, la laiſſe juſqu'à ce que le bled ait ſué, & que la ſueur ſoit diſſipée. Il emploie cette méthode depuis près de 30 ans, & jamais le charanſon n'y eſt entré, quoiqu'il ait placé ſon grain dans des greniers qui n'en étaient pas exempts. M. Teſſier, Curé de S^t. Jean des Échelles, a fait la même expérience avec ſuccès. D'autres perſonnes qui n'ont pas aſſez-tôt pris cette précaution, ont vu leur grain infecté de charanſons. Je penſe au ſujet de cette contrariété, qu'elle peut venir de ce que le grain infecté de nouveau n'a point été aſſez chauffé, ou aſſez long-temps, ou qu'il a été trop gardé. M. Teſſier dit que le grain nouveau a une humidité qui procure à l'écorce une eſpèce de cuiſſon qui la rend extrémement dure, il penſe qu'une écorce deſtituée de cette humidité, n'eſt pas capable d'acquérir cette dureté.

Il eſt vraiſemblable que cette dureté même doit diminuer à meſure que le bled acquiert de l'humidité, & qu'ainſi un bled gardé long-temps après le *chauffournage*, pourrait redevenir pénétrable au charanſon ; mais quand on ne ferait par ce *chauffournage*, que ſe délivrer du charanſon actuellement enfermé dans le grain, on aurait toujours travaillé très-utilement, car c'eſt celui qui fait le plus de déſordre.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

D'un Anonyme ſur un Mémoire de M. de St. Ferjex, inſéré dans le Journal du Commerce du mois d'Avril dernier, page 124.

Le projet que donne M. de S^t. Ferjex pour l'établiſſement d'un bon haras, m'a paru bien concerté ; mais il me ſemble que l'Auteur a obmis une remarque eſſentielle qu'on fait en Normandie. On prétend qu'il faut s'attacher au premier poulain que donne une cavale. S'il eſt ſemblable à la mere, tous les autres poulains tiendront d'elle. S'il reſſemble au contraire à l'étalon, tous les autres ſeront de même, & il faut conſerver précieuſement cette race pour réuſſir dans le projet dont il s'agit dans le Mémoire de M. de S^t. Ferjex. Nos anciens faiſaient conſiſter la beauté & la bonté du cheval dans les détails ſuivans. Il faut, diſaient-ils, qu'il ait les yeux & les jointures du bœuf, la force & le pied du mulet, les ongles & les cuiſſes d'un âne, la gorge & le col du loup, les oreilles & la queue du renard, la poitrine & le cri de la femme, la hardieſſe du lion, la nuque du col auſſi agile que celle du ſerpent, la tête peu garnie de chair, le pas du chat & haut, l'agileté du lievre, le ſaut bondiſſant, *&c.* Je laiſſe à ceux qui élevent des poulains le ſoin d'examiner ſi ces remarques ſont juſtes.

COMMERCE.

DE VARSOVIE, *le 8 Mai 1766.*

LE Roi de Pologne ayant réſolu d'établir à Zaleſchciz une manufacture de drap, a bien voulu accorder aux Ouvriers qui y fixeront leur domicile, une exemption de tous droits. En conſéquence pluſieurs Ouvriers ont paſſé à Warſovie le 3 de Mai à deſſein de ſe rendre à Zaleſchciz.

SUITE *d'une lettre de* BRISTOL, *du 16 Avril 1766.*

Il eſt de notre intérêt de ſoutenir & d'étendre notre commerce d'Afrique qui ſe monte annuellement à près d'un million ſt. On devrait en même-temps encourager les Manufacturiers de la Grande Bretagne & de l'Irlande, & les exciter à aller dans quelque partie du monde, d'où ils ſeraient aſſurés de rapporter en échange des articles utiles & néceſſaires à notre commerce & à nos manufactures.

On manque de coton en Angleterre; il valait il y a environ 20 ans 7 ℔ ſt. la livre, & depuis ce temps il a augmenté juſqu'à 21. Ne devrait-on pas accorder une protection particuliere à notre manufacture de coton, qui ferait vraiſemblablement des progrès plus rapides qu'aucune autre.

La quantité de coton que nous recueillons dans nos établiſſemens eſt inſuffiſante, & nous ſommes convaincus par une longue expérience que les Iſles Anglaiſes n'en produiront jamais davantage. La culture des cotoniers a été abandonnée dans la plupart de nos Iſles, Antigoa & S^t. Chriſtophe en produiſaient anciennem^t. une grande quantité, & Tortola a été pendant pluſieurs années notre principale reſſource pour le coton; cette Colonie qui en fourniſſait 3000 ſacs, n'en produit pas 1000 aujourd'hui.

La culture du coton eſt également diminuée à la Jamaïque. Les Colons en général font des plantations de ſucre par-tout où le ſol eſt propre à cette denrée, & tant que ces Colons pourront, à la faveur du monopole du marché de la Grande Bretagne, vendre leur ſucre à un prix très-haut, il n'y aura pas lieu d'eſpérer qu'ils s'attachent jamais à la culture du coton. Vous avancez dans votre lettre qu'il eſt poſſible d'élever des cotoniers dans des terres qui ont été uſées par des plantations de ſucre. Cette idée me paraît neuve, & je ne crois pas que quelqu'un ait jamais mis en uſage une telle pratique, quoiqu'on nous repréſente depuis long-temps toutes les terres à ſucre Anglaiſes comme épuiſées.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

REMARQUES

D'un Anglais ſur un Mémoire imprimé qui a eté adreſſé au Parlement d'Angleterre par les Marchands & Propriétaires de Santa-Cruz (a).

J'apprends que le fait dont il s'agit n'a pas été préſenté tel qu'il eſt dans le fond. Mais en ſuppoſant que le tout ſoit vrai, ſept mille bariques de rum, de cent gallons chacune, demanderont huit cents vingt-trois mille cinq cents gallons de melaſſes pour former cette quantité qui, à 6 ₰ le gallon, forment une ſomme de 4117 ₶ 10 ß ſterl. Cette ſomme eſt plus que ſuffiſante pour remplir le *deficit* des 25 pour cent mentionnés plus haut, ou quart de cette cargaiſon. On n'empêche point les Habitans de Santa-Cruz de ſe défaire de leurs melaſſes; on a même en vue d'augmenter la navigation Anglaiſe par le tranſport de cette melaſſe, & d'attirer la manufacture de rum dans les Colonies Anglaiſes. Sans cette précaution, les Français & les Hollandais de S^t. Euſtache enverraient leur rum à Santa-Cruz pour y être vendu comme production du Pays, ce qui cauſerait un préjudice infini aux Colonies Anglaiſes qui recevraient cette marchandiſe.

Mais, dit-on, ſi vous ôtez aux Habitans de Santa-Cruz la faculté de vendre du rum, vous les obligerez de ſe livrer au commerce d'Afrique & aux pêcheries. Je réponds à cela qu'aucunes des Iſles à ſucre ne peuvent faire ces deux ſortes de commerce, d'autant que le Marchand de l'Amérique ſeptentrionale eſt toujours certain de pouvoir porter, ſoit en Afrique, ſoit ſur les pêcheries, des rums de leur diſtilation à un prix moitié moindre qu'ils ne couteraient dans les Iſles. Cette différence provient de la main-d'œuvre & du chauffage qui ſont à beaucoup meilleur marché dans l'Amérique ſeptentrionale. La navigation y eſt auſſi moins chere de ſix pour cent que dans les Iſles, ainſi que les proviſions, les ſalines, *&c.* & ſi le rum diſtilé dans l'Amérique ſeptentrionale eſt inférieur pour la délicateſſe à celui des Iſles, cela n'empêche pas que ſur les lieux du débit, il ne ſoit préféré par la force de l'habitude à des liqueurs plus fines. Ce

(a) Voyez la Gazette numero 41, p. 328.